

# **Exposé au Comité sur la réforme électorale de la Chambre des communes**

Patrick Slinn, Nepean (Ontario)

Le 4 octobre 2016

**Dans le présent document, nous recommandons un système modifié de représentation proportionnelle mixte (RPM), où :**

1. les listes des partis seraient bloquées par province, territoire ou région;
2. les listes des partis seraient fermées et non ouvertes;
3. les listes des partis seraient composées uniquement de membres des partis qui se seraient présentés aux élections, mais qui n'auraient pas été élus dans leur circonscription;
4. les membres des listes seraient classés à l'intérieur du bloc provincial, territorial ou régional, selon le pourcentage de votes qu'ils auraient obtenus dans leur circonscription;
5. les membres des listes ayant obtenu le classement le plus élevé obtiendraient les sièges du parti dans cette province, ce territoire ou cette région;
6. si un membre d'une liste est un Autochtone, il remonterait dans le classement afin que le pourcentage de députés autochtones de ce bloc de son parti corresponde au pourcentage des Autochtones dans la population générale de cette province, ce territoire ou cette région;
7. pour remonter dans le classement, un Autochtone devrait avoir obtenu au moins un pourcentage minimal des votes dans sa circonscription, disons, 25 %.

## **Relation entre les recommandations et les principes du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

### 8. Efficacité et légitimité

8.1 Dans un bloc, le pourcentage de votes des citoyens pour un parti (circonscription plus candidats du parti) donnerait à peu près le même pourcentage de sièges que celui remporté par le parti. Les distorsions actuelles dans un bloc seraient éliminées.

8.2 Pour le Canada dans son ensemble, le pourcentage de votes des citoyens pour un parti (circonscription plus candidats du parti) donnerait à peu près le même pourcentage de sièges que celui remporté par le parti. Les distorsions actuelles entre les provinces ou les régions seraient éliminées.

8.3 Grâce aux listes fermées comprenant le nom des députés qui se présentent comme candidats et qui obtiennent un grand nombre de votes des citoyens, la plupart des votes compteraient. Cela inciterait les gens à voter et accroîtrait la participation des électeurs.

8.4 D'autres systèmes de RPM accordent à un parti le pouvoir de choisir le nom des personnes qui figurent sur leur liste fermée. On craint que cette discrétion du parti n'entraîne la nomination de députés qui sont redevables envers les dirigeants du parti plutôt qu'envers les électeurs. La présente proposition est conçue tout spécialement pour surmonter ce problème.

8.5 Comme pour tous les systèmes de RPM, bien qu'un député d'une circonscription puisse être élu en obtenant moins de 50 % des votes, une telle situation serait compensée par le fait que le bloc de sièges serait attribué au parti pour tenir compte du pourcentage des votes des citoyens que chaque parti obtient.

## 9. Engagement

9.1 Les Autochtones obtiendraient une représentation équitable.

9.2 Il existe tellement de possibilités de créer des groupes au Canada que les possibilités discrétionnaires qu'offre ce mode de scrutin ne devraient pas être utilisées également pour d'autres minorités. La cohésion de la société est mieux servie si l'on a un mode de scrutin qui traite les gens simplement comme des citoyens et non comme des citoyens de souche.

9.3 Tel que mentionné à la section 8.3, la plupart des votes compteraient, ce qui inciterait les gens à voter et accroîtrait la participation des électeurs.

## 10. Accessibilité et inclusivité

10.1. Le scrutin serait identique à celui proposé par d'autres systèmes de RPM, soit un vote pour un député local et un vote pour un parti. Cela est raisonnablement simple pour les électeurs, assez facile à dépouiller pour les responsables et ne présente, la plupart du temps, aucune difficulté inhabituelle pour les électeurs, quelle que soit leur situation physique ou leur condition sociale.

10.2 Les régions peu peuplées, comme les territoires et des parties du nord de plusieurs provinces, pourraient éprouver de la difficulté parce que les circonscriptions électorales seraient plus grandes. Pour compenser cela, on pourrait accroître la représentation régionale assurée par les députés des listes des partis. C'est une question qui nécessite une étude plus poussée.

## 11. Intégrité

11.1 Le dépouillement des votes dans chaque circonscription électorale serait vérifiable tant pour les députés locaux que pour les députés des listes des partis.

11.2 La composition de la liste fermée d'un parti serait prévisible pour le public et le parti n'aurait pas le pouvoir de la modifier.

11.3 Un député sur la liste d'un parti aurait obtenu son siège parce qu'il a le soutien des électeurs et, comme cela serait évident, le public aurait l'impression que son vote a compté.

11.4 On pourrait vérifier que le classement d'un Autochtone a remonté dans le classement en examinant le dépouillement des votes et le pourcentage de députés autochtones dans un parti serait facile à constater.

11.5 Le secret du vote de chaque électeur serait maintenu.

## 12. Représentation locale

12.1 Il y aurait une représentation locale, provinciale, territoriale, régionale et nationale. Un citoyen pourrait se sentir plus près du député de sa circonscription s'il souhaite exprimer une inquiétude à propos d'une situation à l'échelle locale. Si un citoyen souhaitait exprimer une opinion au sujet d'une autre question, il pourrait communiquer avec l'un de ses députés ou les deux et avoir l'impression que cela lui donne plus d'influence que lorsqu'il n'avait qu'un député.

12.2 La présence de deux députés pour répondre à un citoyen, chacun représentant un parti, donnerait au citoyen l'assurance qu'au moins l'un de ses députés serait sincèrement à l'écoute de ses inquiétudes ou de ses suggestions et en mesure d'y donner suite.

12.3 Il est possible qu'il y ait une certaine concurrence entre les deux députés lorsqu'ils essaient de mieux servir le citoyen.

12.4 Comme il se peut que les députés discutent ensemble de la question du citoyen et que les partis apportent un contexte différent sur la question, on pourrait trouver une meilleure solution.

12.5 Les questions autochtones, de même que le point de vue des Autochtones sur des questions générales, amélioreraient la représentation locale, provinciale, territoriale, régionale et nationale.